

Les traités de 1919 et de 1920 (Versailles, Trianon, Saint-Germain, Neuilly), ont-ils donné aux peuples de l'Europe centrale et orientale le statut politique et la carte d'équilibre qu'ils désiraient ? Ces peuples ont-ils réalisé la libre confédération de leurs affinités ethniques, pour la gérance de leurs intérêts communs ? Tout ce qu'on en peut dire, et c'est déjà quelque chose, c'est *qu'à l'heure actuelle on s'efforce de substituer la « Raison d'Europe » à l'ancienne « Raison d'Etat » particulière à chaque nation.* Au nom de cette « Raison d'Europe », il s'est agi, après la résurrection des nationalités tchécoslovaque, yougoslave, polonaise et hongroise, de maintenir au centre de l'Europe un équilibre des forces, qui empêchât l'Allemagne d'être à la fois à Berlin et à Vienne, sur le Danube, en même temps que sur l'Elbe, à 150 km. de Trieste, en même temps qu'aux portes de Belgrade et de Budapest, enserrant entre les deux pinces de sa tenaille le nouvel Etat de Tchécoslovaquie.

Avant la guerre, les principaux riverains du Danube étaient : *l'Allemagne*, empire fédératif constitutionnel depuis les 15, 23 et 25 novembre 1870, composé principalement de la Prusse, de la Bavière, du grand-duché de Bade et du Wurtemberg.

*L'Autriche-Hongrie*, l'empire le plus considérable, traversé par le Danube. C'était une monarchie dualiste composée, d'après la loi fondamentale du 21 décembre 1867, de l'empire d'Autriche et du royaume de Hongrie, deux monarchies inséparables et constitutionnelles, héréditaires de la dynastie de Habsbourg-Lorraine. La superficie totale de l'Autriche-Hongrie, Bosnie et Herzégovine comprises, annexées le 5 octobre 1908, était évaluée à